Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Entre crue et sécheresse



Il n’y a plus de demi-mesure. Il pleut, des crues sont annoncées, il fait chaud la sécheresse est attendue. En Provence, on est de ce point de vue plutôt bien servi. Est-ce le dérèglement climatique ou l’emballement médiatique qui en sont les causes ? Sans aucun doute les deux. Mais pourquoi chercher à agiter continuellement le chiffon rouge, à inquiéter ou faire peur ? Le climat n’a aujourd’hui vraiment plus rien de tempéré…

Tout est maintenant prétexte à catastrophe et c’est vrai que les sujets ne manquent pas. Mais concernant le climat est-il nécessaire d’en faire autant et surtout de cette façon ? S’il s’agit de secouer les opinions ou de susciter des changements de comportement la démarche serait louable. Mais la méthode utilisée a plutôt tendance à instaurer un climat anxiogène, qui peut conduire à la résignation voir à l’individualisme le plus exacerbé. « Perdu pour perdu autant en profiter » se diront certains. En 2023, les SUV représentaient la moitié des ventes de voitures en France, avec une progression de 20 % par rapport à 2022. Sur le Titanic l’orchestre jouait encore alors que le navire sombrait…

Il est beaucoup plus efficace de féliciter que de réprimander

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Ne pourrait-on pas plutôt mettre en avant les bons résultats de notre pays dans le recul des émissions de C02 ? Certes, la baisse est modeste – 4,8 %, entre 2022 et 2023 (source CITEPA), mais c'est encourageant et cela devrait nous inciter à redoubler d'efforts et à faire encore mieux. Tous les bons pédagogues vous le confirmeront, il est beaucoup plus efficace de féliciter que de réprimander. Mais ici on sort l'outil de la peur, assorti, le cas échéant, de l'arme fatale : la taxation. C'est qui a été nommé avec beaucoup de justesse « l'écologie punitive ». Il est vraiment nécessaire et urgent d'envisager une autre façon de gouverner et d'arrêter de nous considérer comme des enfants décervelés et inconséquents. On gagne toujours à faire appel à l'intelligence et au bon sens.

Travaux du Lez : 7,1M€ pour protéger les Bollénois

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Attendus depuis 30 ans et les inondations dévastatrices de 1993, ces travaux, une fois achevés, permettront de protéger la population Bollénoise contre une crue d'occurrence tous les 90 ans.

Le Lez va être aménagé depuis Suze-la-Rousse jusqu'en aval de Bollène, ce qui permettra de réduire le débit de la rivière et d'affaiblir une éventuelle crue. D'autre part, les digues présentes sur le territoire de la commune de Bollène vont être renforcées. Aujourd'hui, le débit maximal supporté par ces digues sans risque de crue est de 480m3/s. Lors de crues exceptionnelles, ce débit peut atteindre 605m3/s. Avec ces travaux, le Lez pourra traverser Bollène avec un débit de 530m3/s sans risquer d'inonder la ville. A l'issue du chantier, les Bollénois seront protégés contre une crue dite « Q90 », c'est-à-dire quasiment centennale. En plus de protéger les habitants, ce chantier permettra d'adapter la ville aux conséquences du changement climatique.

Ce chantier, qui représente un investissement de 7,1M€, est prévu pour durer 3 ans et débutera en septembre 2023. Il sera mené par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), présidé par Anthony Zilio, maire de Bollène, président de la communauté de Communes Rhône Lez Provence et conseiller départemental du canton de Bollène.

Le périmètre de la première phase de travaux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

La première phase de travaux débutera en septembre 2023 et s'achèvera en mars 2024. Durant cette période, deux postes de travaux seront enclenchés et concerneront le lit de la rivière :

- Reconstruction de la digue rive droite, à l'aval du Pont de Chabrières. Cette reconstruction s'effectuera par tronçons d'une vingtaine de mètres chacun, depuis l'aval vers l'amont. Techniquement, il s'agit de décaper la digue côté rivière, de terrasser, de poser des gabions puis de remblayer à l'arrière des gabions avant de réaliser les finitions de surface.
- Sur le secteur de la « passe à poissons », les premiers travaux consisteront en une démolition/reconstruction, une réfection du seuil des Jardins puis la pose d'enrochements.

PCS : un outil d'alerte et d'information de la population

Les travaux de renforcement des digues consistent en une démolition puis une reconstruction. Durant cette phase, les digues sont donc fragilisées, ce qui accentue le risque en cas de fortes pluies. La ville de Bollène déclare s'organiser, notamment via le plan communal de sauvegarde (PCS), pour informer les riverains des travaux en cas de risque de crue. Les personnes menacées par une éventuelle montée des eaux seront alertées, prises en charge et évacuées vers la salle Georges Brassens et la salle de La Cigalière.

La ville invite les habitants de cette zone à se signaler auprès des services communaux en s'inscrivant dans le plan communal de sauvegarde.

J.R.

Foncier : quel avenir pour le Vaucluse en 2050?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Déjà fortement impacté par les contraintes liées aux risques naturels (inondation et incendie) ainsi qu'à la préservation des terres agricoles et des milieux naturels, le Vaucluse doit maintenant faire. face aux conséquences mal maîtrisées de la loi Zan (Zéro artificialisation nette). Autrement dit, comment sera-t-il possible de faire vivre un territoire quand il ne sera plus possible d'y faire grand-chose ?

« Le Vaucluse, c'est un département un tiers agricole, un tiers inondable et un tiers inflammable », avait asséné en 2017 le préfet d'alors devant des élus interloqués lors d'une l'assemblé générale des maires de Vaucluse. Pensez donc, l'État venait leur dire qu'ils ne pouvaient quasiment plus rien faire dans leur commune et que leur territoire n'avait plus d'avenir. Le contraste était d'autant plus saisissant que lors de la même AG, l'Aptésienne Brune Poirson, alors secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, était venue ensuite marteler que « c'est vous les maires, plus que personne, qui connaissez le Vaucluse. C'est vous, plus que personne, qui savez comment faire face aux situations de ce département. » Depuis, le préfet a été exfiltré sans ménagement 9 mois seulement après sa prise de fonction, mais l'État continue d'envoyer des messages contradictoires : il faut ainsi développer l'un des départements les plus pauvres de France mais il devient de plus en plus difficile d'étendre des zones d'activités. Il faut créer de l'emploi mais l'on ne veut pas accueillir les locaux des entreprises qui les génèrent. Il faut construire du logement social, mais le foncier n'est pas disponible…

Lire également : "La loi 'zéro artificialisation nette' annonce la fin du rêve français"

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

■ Ombre de la loi Zan et exode urbain

Pour ne rien arranger, avec la loi Zéro artificialisation nette (Zan), l'État veut maintenant interdire, d'ici 2050, toute consommation nouvelle de terre pour construire. Dans ce cadre, les collectivités locales doivent ainsi réduire de 50% le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Objectif : mettre un coup d'arrêt à l'exode urbain, en faisant flamber le prix du foncier tout en imposant un modèle de construction de la ville sur la ville. Le tout en faisant plus de développement économique avec moins de foncier à disposition. Une vision très centralisée qui sur-métropolise la France, tout en pénalisant les petites communes de moins de 2 000 habitants (près des deux tiers des communes de Vaucluse) majoritairement responsables de cette artificialisation. Et tout cela, bien évidemment, sans proposer à ces dernières les solutions d'accompagnement en ingénierie pour les objectifs annoncés.

> "Imposer un modèle de construction de la ville sur la ville."

Autre oubli : la volonté d'un nombre croissant d'habitants qui ne veulent plus vivre dans des grandes villes, souvent durablement endettées, de plus en plus violentes et plus chères (taxes foncières, stationnement, interdiction de circuler…). Une sorte d'exode urbain, vers les communes 'paisibles', que le gouvernement veut donc arrêter à tout prix en fixant la richesse dans les grands pôles métropolitains. Un mouvement que l'engouement pour le télétravail ne devrait pas atténuer, bien au contraire, dans un département qui a fait le choix du développement à marche forcée pour le très haut débit numérique (ndlr : le Vaucluse est le département le plus avancé de la Région Sud dans ce domaine et l'un des plus en pointe au niveau national). Autre conséquence : une raréfaction du foncier qui fait monter les prix de l'immobilier pour des classes moyennes vauclusiennes frappées par un sentiment de déclassement de plus en plus difficile à supporter pour des ménages qui arrivent de moins en moins à se loger. Un tiers des Vauclusiens ne peut ainsi acheter un bien de plus de 90 000€ et la moitié ne peut acquérir un logement dont le prix est supérieur à 140 000€ dans un département où l'Insee prévoit une augmentation de la population de 15 000 personnes d'ici 2050 (2 fois plus que les Alpes-Maritimes) en raison d'un solde migratoire venant compenser un solde naturel qui deviendrait négatif dès la période 2030- 2040.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Dans le Vaucluse, 90% des communes sont concernées par le risque inondation et 40% des habitants du département résident en zone inondable. Les zones inondables sont majoritairement situées dans des zones où la pression urbaine est la plus forte. Par ailleurs, 40% du territoire départemental est exposé au risque feu de forêt.

■ Consommation foncière effrénée

Il faut dire qu'en matière de consommation du foncier le Vaucluse n'a pas été non plus l'un des meilleurs élèves de la classe. En effet, si la France est le pays européen qui a le plus artificialisé son sol depuis ces dernières décennies par rapport au nombre d'emplois qu'il a créés et par rapport au nombre d'habitants hébergés, la tendance est encore plus marquée en Vaucluse. Entre 1945 et 2010 la population du département a été multipliée par 2 alors que dans le même temps la surface urbanisée a été multipliée par 4. L'espace occupé par un Vauclusien est ainsi passé de 520 m2 en 1945 à 900 m2 65 ans plus tard. Principale victime de cette frénésie foncière : les terres agricoles qui ont diminué 3 fois plus rapidement en Vaucluse que la moyenne nationale sur cette période. Plus de la moitié de la consommation de ces espaces s'étant faite au bénéfice de formes urbaines peu denses favorisant l'étalement urbain et le 'mitage' des terres. Rien qu'entre 2001 et 2013, 2 900 ha d'espaces agricoles (90%) et naturels (10%) ont été artificialisés en Vaucluse, soit près de 1,9% de la surface du territoire. Cela correspond quasiment à la superficie de la commune d'Aurel, soit au rythme d'un terrain de football par jour !

> "Entre 2001 et 2013, on a artificialisé en Vaucluse au rythme d'un terrain de football par jour."

Sur les 10 dernières années, 2 280 ha ont à nouveau été consommés dont 23% pour des activités et 70%

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

pour l'habitat. Cela représente 16% de la consommation régionale pour 11% de la population. Cette artificialisation a été plus marquée dans la périphérie avignonnaise faisant de la cité des papes l'aire urbaine la plus étendue après Marseille, mais l'une des moins denses en termes de population de France. Cela a pour conséquence pour Avignon, dont l'étalement se poursuit plus que pour le reste de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'éloigner le coeur de la ville des espaces ruraux. Ainsi, pour Avignon, il fallait déjà en 2009 faire plus de 20 kilomètres depuis la ville centre pour rejoindre ces zones à caractère rural (soit sous le seuil de 68 habitants au km2 correspondant à la moyenne d'alors des couronnes périurbaines de la région). Quasiment autant qu'à Lyon (21 km), Saint-Étienne (20 km) mais davantage que Nîmes (18 kilomètres) et Montpellier (16 kilomètres). Une tendance à l'étalement qui, depuis, n'a fait que se renforcer dans un territoire où 82% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture et où les surfaces économiques et commerciales représentent 22% des surfaces artificialisées contre 14% à l'échelle nationale.

Lire également : "Assises du foncier économique en Vaucluse, la révolution est en marche mais qui le sait ?"

■ Concilier sobriété foncière et développement économique

Pour les élus, l'équation semble difficile à résoudre en essayant d'imaginer un nouveau modèle d'aménagement et de développement devant concilier sobriété foncière et développement économique. L'ensemble en préservant notre capital agricole, une des premières richesses du Vaucluse via sa biodiversité et sa capacité de souveraineté alimentaire, et naturel, un autre atout du département pour le tourisme notamment, tout en répondant aux besoins des entreprises et en intégrant la transition écologique et d'adaptation climatique.

Commandant Jalabert du SDIS 84 : « La Durance est un endroit clé d'intervention »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Entre le 1er juin et le 25 juillet 2021, 1200 noyades ont été recensées en France. C'est ce que révèle l'enquête annuelle de Santé publique France. 131 de ces noyades étaient mortelles (23%).

Le commandant Alain Jalabert, adjoint au chef de groupement 'interventions en milieu aquatique' et chef de la compagnie Orange du SDIS 84, a ouvert ses portes à L'Echo du mardi. Par-dessus tout, l'homme souhaite sensibiliser pour éviter qu'une énième inconséquence ne détruise une nouvelle famille.

18% des noyades dans des piscines privées

Pour le commandant, il convient de distinguer les baignades en piscines privées de celles en milieux naturels. « 15% des noyades en France concernent les moins de 6 ans, 18% ont lieu dans des piscines privées. Mon premier conseil, c'est de ne jamais se baigner tout seul, insiste-t-il. Dès lors qu'il y a des enfants et qu'ils ne sont pas en âge de savoir nager, on s'équipe de barrières métalliques, d'alarmes, de couverture de sécurité, d'abris piscine type véranda coulissante… Toutefois, on a beau avoir une piscine qui coche toutes les cases de la norme réglementaire, il faut surveiller. Deux minutes d'inattention suffisent pour qu'un enfant se noie. On part arroser son géranium à l'autre bout du jardin, on répond à un bref appel, et tout se joue. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Amende de 45 000€

« Systématiquement, les forces de l'ordre nous accompagnent lorsqu'une noyade est déclarée. Ils sont présents car cela reste un sujet hautement sensible. Lorsque l'enquête est lancée, on s'aperçoit rapidement que les mesures de sécurité autour de la piscine étaient inexistantes, c'est là que le bât blesse, alerte le commandant. Je le répète, un enfant se noie en quelques secondes, la surveillance est permanente et elle ne se délègue pas. » Les propriétaires qui disposent d'une piscine sur leur terrain doivent l'équiper d'un dispositif de sécurité. À défaut, ils encourent une amende de 45 000 €.

Attention aux plongeons dangereux

Le commandant rappelle aussi que, bien souvent, ce qui créé le drame, ce sont les plongeons. « Les gens sautent dans 20cm d'eau, cela entraîne des traumas du rachis et donc tétraplégie », alerte-t-il. Pour le sapeur-pompier aussi, trop de personnes se baignent après avoir bu ou consommé des stupéfiants. « Alcool et drogue ne font pas bon ménage avec la baignade. Ce sont des facteurs aggravants de réactions. Je veux impressionner les copains, au-delà de mes propres capacités. Les écarts entre une température ambiante ressentie et une eau à 16 degrés suffit à ce que le corps se mette en état de choc, explique-t-il. Nos amis pompiers des gorges de l'Ardèche sont régulièrement confrontés au problème. On se réceptionne mal, on rencontre un rocher dans l'eau, on se casse les cervicales sur le pont du Diable… »

« Une personne qui se noie ne crie pas au secours »

« Ayez un comportement responsable. Surveillez-vous les uns les autres, c'est un acte citoyen. Dois-je rappeler qu'une personne qui se noie ne crie pas au secours. En cas d'urgence, composez le 112 ou le 18 », exhorte le commandant Jalabert. 4 noyades sur la voie publique ont eu lieu depuis le début de l'année, notamment au lac du Pontet. « La noyade est médiatique car on n'accepte pas cet accident », souligne-t-il.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Un seul mot d'ordre : surveillance permanente des enfants autour de la piscine.

La noyade en 4 stades

Pour simplifier la communication entre les sauveteurs et les secours, des numéros ont été attribués en fonction la gravité de chaque noyade. L'aquastress (stade 1) : la personne présente des signes de fatigue, voire d'épuisement. Mais elle est consciente, ne présente pas de troubles ventilatoires ni circulatoires. La petite hypoxie (stade 2) : c'est un début de noyade. Il s'agit en général d'une personne qui va tousser, avoir froid, être épuisée, angoissée. Mais sa conscience et son pouls seront normaux. Ses voies respiratoires seront plus ou moins encombrées.

La grande hypoxie (stade 3) : la personne est soit inconsciente, soit désorientée, son pouls est perceptible mais sa respiration est plus ou moins efficace. « Dans ces cas-là, on est face à un véritable noyé, explique le commandant. On met alors la personne en position latérale de sécurité, puis sous oxygène, en attendant qu'elle soit hospitalisée. » L'anoxie (stade 4) : la victime est inconsciente et ne respire plus. On ne perçoit quasiment plus son pouls. Elle est soit en état de mort apparente, soit en danger d'arrêt cardiaque. Dans ce cas, on lui ingère de l'oxygène par insufflation avant d'entamer la réanimation cardio-pulmonaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Une centaine d'hommes et de femmes sont repartis en 20 plongeurs et 80 sauveteurs aquatiques sur tout le territoire vauclusien. Un reportage de Strike workout vient d'être publié sur la toile. Objectif ? Mettre un coup de projecteur sur ces sauveteurs aquatiques du SDIS 84 et leur mobilisation intense en période estivale. Quelques minutes pour découvrir leurs techniques pour mieux vous secourir et sensibiliser le public. A noter : la baignade à Fontaine-de-Vaucluse est interdite.

« La Durance est un endroit clé d'intervention »

« Depuis les années 2006, le SDIS a souhaité rendre plus réactive sa capacité de réponse face à un risque aquatique quel qu'il soit, de la noyade jusqu'à la voiture qui tombe dans un canal, en passant par l'inondation. Nos équipes balaient un spectre large d'interventions », explique-t-il. Un territoire au cœur de la vigilance ? La Durance.

« C'est un milieu très attractif, l'eau vient des Alpes, on l'identifie comme propre mais la baignade demeure interdite en raison de l'activité hydroélectrique EDF. Les eaux peuvent monter brusquement et le courant s'accélérer à tout moment en raison des lâchers d'eau dus aux installations hydroélectriques installées en amont. L'eau peut isoler une personne et l'empêcher de revenir à la berge. Repérez un rocher qui émerge de l'eau. S'il disparaît, c'est que le niveau monte. Dans ce cas-là, il faut s'éloigner », conseille le commandant. La balade fait certes partie des libertés fondamentales, elle n'en demeure pas moins règlementée, par la mairie jusqu'à la préfecture.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026



Lieuteant-colonel Chaussinand (gauche) et commandant Jalabert (droite). Crédit photo: Linda Mansouri

« Tous les cours d'eau canalisés sont interdits, rappelle le commandant. Exemple, le canal de Carpentras, c'est un courant fort, une pente bétonnée et vaseuse. Idem pour les baignades dans les carrières. En cas de noyade, c'est la responsabilité de tout le groupe qui est engagé. Les accompagnants se doivent de porter assistance. Pour les communes, il convient de déployer les meilleurs dispositifs d'information à destination du public, pas uniquement un seul panneau. D'ailleurs, toute collectivité devrait posséder en bibliothèque le bouquin du magistrat Christian Belhache. »

En cas de noyade ou d'accident, la responsabilité des acteurs locaux est de plus en plus souvent mise en cause. La législation et la réglementation applicables en matière de baignades, changeantes, parfois inadaptées à leur finalité et souvent mal connues, se révèlent d'une rare complexité…

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 18 novembre 2026

Phénomène d'inondation

« Le risque d'incendie et d'inondation pèse sur le Vaucluse comme il pèse sur tout l'arc méditerranéen. La pluie fait déborder un cours d'eau, une rivière sort de son lit, le ruissellement urbain prend vie, le torrent en ville gagne de l'intensité avec des effets de pente… La ville de Nîmes par exemple a engagé de grands aménagements depuis quelques années avec les cadereaux, un réseau souterrain de captation d'eau de pluie pour éviter le ruissellement », cite le commandant.

Plusieurs fois par an, les pompiers du Vaucluse sont affectés à d'autres départements voisins, le Gard, l'Hérault, l'Aude, le Var… « Une intervention qui m'a le plus marqué ? Dans la nuit du 15 octobre 2018, l'Aude subissait de terribles précipitations sur l'ouest du département, engendrant des crues responsables de 15 morts et de centaines de millions d'euros de dégâts. L'eau qui s'écoulait était chargée de galets qui pesaient une dizaine de kg. Tous les pompiers ont des événements marquants, comme on dit, à mesure que l'on s'éloigne du précédent, on se rapproche du prochain », poursuit-il.

« Ne bravez pas les interdictions en voiture »

La mortalité s'explique en grande partie par l'inconséquence des conducteurs à bord de leur véhicule. « Lorsque vous roulez et que vous apercevez un panneau d'interdiction, ne bravez pas le danger, rappelle-t-il. Si la route est barrée, c'est bien volontaire. Ecoutez la radio, les infos, soyez en veille. A de nombreuses reprises, nous récupérons les gens qui nous attendent, apeurés sur le pavillon de leur voiture. Ils sont sauvés *in extremis* des eaux. »

Les pompiers sont interopérables

En cas d'inondation, le Coz (centre opérationnel de zone) affecte les pompiers et les moyens en fonction de l'urgence de la situation. Les pompiers sont interopérables et le Coz utilise des groupes spécialisés de sauvetage aquatique (voir vidéo ci-dessus). Chaque SDIS de l'arc méditerranéen entretient une capacité rapide de déploiement avec équipements particuliers. Les techniques sont les même que dans les autres départements. La réponse technique a été bâtie dans les années 2006 et 2007. C'est le fruit de l'exposition aux risques, nous avons mis en place des outils de sécurisation. L'inondation est l'affaire de tous les pompiers et implique une réponse exceptionnelle. Les primo intervenant bénéficient d'une formation solide, c'est un axe fort du SDIS.

Et pour la suite ?

Le Vaucluse va renforcer sa participation dans la prévention des phénomènes d'inondation. L'ensemble des casernes va être équipée de capteurs météo, contenant des mailles deux fois plus fines que Météo France. Avec ces capteurs météo, nous serons capables d'avoir une meilleure anticipation de la pluie et de son parcours sur une durée de deux heures. « Nous saurons également la quantité précise de pluie qui tombe sur chaque point du département », conclue le commandant.

Lire aussi : Colonel Chaussinand : « la technique du contre-feu est une spécialité en Vaucluse »